

CONTRAT DE LOCATION CHAMBRE D'HOTES

Ce contrat est conclu entre :

Odile et André Darve, propriétaires
demeurant à Loubéjac – 46230 Belfort-du-Quercy
Tél. : +33 5 65 30 70 01 • 06 82 71 41 88 • courriel : odilmad@orange.fr

et Nom / prénoms, locataires
Demeurant à.....
.....
Tél. fixe :..... Tél. portable:..... Courriel :.....

Objet :

Location saisonnière d'une chambre d'hôtes en roulotte située au sein de notre propriété de Belfort du Quercy, d'une capacité d'accueil de 2 personnes au maximum. Le non respect du nombre de personnes entraînerait la nullité du dit contrat aux torts du locataire.

Locataires :

Nombre d'adulte(s)..... nombre d'enfant.....

La présente location est prévue pour une durée denuitée(s)
du..... à partir de 17 h
pour se terminer de plein droit le..... au plus tard à 10 h

A l'issue de la période déterminée ci-dessus, le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque maintien sur les lieux. En cas d'interruption de séjour à l'initiative du locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Tarif :

Le prix de la location comprend la nuitée et le petit-déjeuner, sur la base de 2 personnes. La taxe de séjour, prélevée par la commune, sera payée en sus par le locataire, au tarif en vigueur.
Au delà d'une nuitée, un dépôt de garantie de 200 Euros sera demandé à votre arrivée et restitué selon conditions générales au verso

Ce contrat prendra effet si nous recevons à notre adresse avant le.....

- un exemplaire du présent contrat** daté et signé (le second exemplaire est à conserver par le client)
- un acompte de**.....euros (25 % du montant total du séjour)
à régler par chèque bancaire ou virement.

Au delà de cette date, cette proposition de séjour sera annulée et nous disposerons de la chambre à notre convenance.

Le solde du séjour sera à nous régler à l'arrivée sur les lieux.

Je soussigné M..... déclare accepter les termes du contrat et avoir pris connaissance des conditions générales au verso du présent document

A Loubéjac, le..... A..... le.....

Signature du propriétaire

Signature du client,
précédée de la mention «lu et approuvé»

CONDITIONS GENERALES ANNEXEES AU CONTRAT DE LOCATION

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjour en chambre d'hôtes « VERDINE DE CHARME ». Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Réservation effective :

La réservation devient effective dès que le client aura fait parvenir au propriétaire le règlement de l'acompte, soit 25 % du montant total du séjour. L'acompte peut être versé soit par virement bancaire, soit par chèque. Le locataire devra accepter le contrat de location ainsi que les conditions générales annexées et en remettre un exemplaire dûment visé aux propriétaires.

Règlement du solde :

Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire. Taxe de séjour prélevée par la commune selon le tarif en vigueur.

A défaut, le présent contrat sera résilié d'office aux torts du locataire, l'acompte versé restant acquis aux propriétaires.

Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Tout repas commandé et non consommé sera facturé

Caution :

Une caution de 200,00 euros (chèque ou espèces) est demandée à l'arrivée. A défaut, l'accès à la chambre sera refusé. Ce dépôt de garantie sera restitué au client le jour de son départ après vérification que les lieux ont été remis dans l'état constaté lors de l'arrivée. Si des dégâts devaient être constatés au départ du client, le propriétaire se réserve le droit de conserver la caution le temps nécessaire à la réalisation d'un devis de réparation par un corps de métier agréé.

Arrivée tardive ou différée :

Le client doit se présenter au jour et heure convenus par le présent contrat. En cas de retard, il est prié d'en aviser le propriétaire aussitôt que possible.

Annulation :

1 par le client :

1.1 toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée au propriétaire et entraîne la perte de l'acompte versé. Par ailleurs, si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date du début de séjour indiquée, le propriétaire

pourra disposer de sa structure et l'acompte versé lui restera également acquis.

1.2 si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

2 par le propriétaire : Lorsque le propriétaire annule le séjour, il doit informer le client par lettre recommandée. Le propriétaire remboursera immédiatement au locataire toute somme versée.

Utilisation des lieux :

Le client s'engage à occuper les lieux de manière paisible, conformément à leur destination. Il s'engage à rendre la chambre en bon état. Le linge de toilette fourni avec la location ne pourra pas être utilisé à l'extérieur de la chambre.

Par mesure d'hygiène et par convention, les convives sont priés de ne pas consommer d'alcool ni de repas dans la chambre.

La propriété est ouverte à la libre circulation pédestre, excepté dans les zones étant indiquées privées. Les véhicules seront stationnés à l'entrée de la propriété et ne seront autorisés à stationner à proximité de la roulotte que le jour de l'arrivée et du départ des locataires pour le déchargement et chargement des bagages.

Le propriétaire décline toute responsabilité pour les accidents ou dommages survenus sur la propriété. Les enfants de moins de 10 ans devront toujours être accompagnés d'un adulte de manière générale et être surveillés lorsqu'ils se trouvent sur la propriété.

Assurances :

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques

Litiges : Tout litige sera porté devant le Tribunal du lieu où se situe le gîte.

Animaux non admis – structure non fumeur

Conditions particulières table d'hôtes

Merci de bien vouloir respecter les horaires :
petits-déjeuners : de 8 h à 9 h 30,
dîners : 19 h 30 – 19 h 45

Table d'hôtes uniquement sur réservation, excepté les dimanche, mardi et mercredi (sauf cas particuliers)

Selon tarif en vigueur